

LETTRÉ D'INFORMATIONS

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des 65^{èmes} Journées Agricoles de Vinsobres, les 20 et 21 mars 2021, le 60^{ème} **Concours des Vins AOC Côtes du Rhône Villages avec ou sans nom & Crus des Côtes du Rhône** aura lieu à Vinsobres le :

SAMEDI 20 MARS 2021 À 8 H 45

(Voir détails du programme en 1^{ère} page)

MODALITÉS DE PARTICIPATION (se référer au Règlement Intérieur 2021) :

- Côtes du Rhône Villages avec ou sans Nom blancs et rosés 2020,
- Côtes du Rhône Villages avec ou sans Nom rouges 2020, 2019 et 2018,
- Crus des Côtes du Rhône **toutes couleurs** 2020, 2019 et 2018 (y compris VDN).

Les groupements de producteurs et maisons de négoce peuvent présenter des vins qui sont logés dans les unités de vinification (voir Article 3 - Règlement Intérieur).

Les bulletins d'inscription doivent être retournés avant le VENDREDI 29 JANVIER 2021 :

- ➔ par courrier : **COMITÉ DES VIGNERONS - 8, RUE GIRONDE - 26110 VINSOBRES**
- ➔ par e-mail : **concours-vinsobres@orange.fr**

Ils devront être accompagnés :

- de la participation aux frais d'organisation (voir grille tarifaire ci-dessous) :
- ➔ par chèque à l'ordre du **Comité des Vignerons de Vinsobres**
- ➔ par virement (IBAN : FR76 1027 8089 3900 0801 4724 071 - BIC : CMCIFR2A)

Une facture acquittée sera transmise ultérieurement par e-mail.

- de la copie de la **déclaration de revendication** pour chaque appellation concernée.

TARIFICATION

- De 1 à 7 vins présentés : **54€ TTC par échantillon***
 - De 8 à 15 vins présentés : **52€ TTC par échantillon***
 - De 16 à 30 vins présentés : **50€ TTC par échantillon***
- * Ces tarifs s'appliquent pour une seule raison sociale.*

Rappel : La 5ème bouteille prélevée servira à l'analyse de l'échantillon inscrit dont le coût est compris dans les frais d'inscription.

La Commission d'Organisation se réserve le droit de refuser tout dossier incomplet ou non conforme.

Le palmarès du 60^{ème} Concours des Vins AOC Côtes du Rhône Villages avec ou sans Nom et Crus des Côtes du Rhône sera consultable sur les sites suivants :

www.vinsobres.fr
www.syndicat-cotesdurhone.com

En espérant vous compter parmi nos participants, veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

À Vinsobres, le 10 décembre 2020,
La Commission d'Organisation du Concours

Pour tout renseignement, veuillez contacter le :

- Bureau de la Commission d'Organisation : Christelle Magnard : Tél. : 09 61 59 48 14 ou 04 75 26 60 45 / E-mail : concours-vinsobres@orange.fr

**MACARONS
2021**



Vinsobres est habilité à attribuer des distinctions puisque reconnu officiellement par les autorités françaises depuis le Concours Interprofessionnel des Vins AOC Côtes du Rhône Villages, dans le cadre des Journées Agricoles de 1988, puis européennes en 1992, devenu Concours des Vins AOC Côtes du Rhône Villages et Cru des Côtes du Rhône depuis 2007.